



**CANNES
PAYS DE
LÉRINS**

Le Vice-Président
de l'Agglomération Cannes Lérins
délégué à l'Aménagement du Territoire,
des entrées de Villes et au SCoT

Cannes, le **06 SEP. 2022**

SCOT OUEST des Alpes-Maritimes
A l'attention de Monsieur le
Président
BP 91015
57 avenue Pierre Sépard
06131 GRASSE CEDEX

Ref : 2022/D/ **3033**

Dossier suivi par : Laurent CHEVALIER

Objet : Avis de la CACPL sur la modification simplifiée n°2 du SCoT Ouest

PJ : Néant

Copie(s) : Néant

Monsieur le Président,

Vous m'avez transmis le 13 juillet dernier le dossier de la modification simplifiée N°2 du SCoT Ouest des Alpes-Maritimes.

Ce dossier, qui nous a été présenté lors du Conseil syndical du 17 juin 2022, consiste à corriger une erreur matérielle en complétant les documents graphiques du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

J'ai bien noté qu'il s'agissait de localiser sur les documents graphiques du DOO les sites prioritaires pour le développement des centrales photovoltaïques autour du poste source de Valderoure, déjà identifiés par ailleurs.

Aussi, je vous prie de trouver ci-joint mon avis favorable sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président délégué
à l'Aménagement du Territoire,
des entrées de Villes et au SCoT



Yves PIGRENET